

# BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



MARS 2020 – n°2/2020

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr) -

Site internet : [www.souzy.fr](http://www.souzy.fr)



## Dans ce numéro de mars

- Elections municipales : procuration, rappel mode scrutin, recommandations coronavirus COVID-19
- Comptes rendus du conseil municipal du 30 janvier 2020 et du 5 mars 2020
- Informations municipales
- Infos des Monts du Lyonnais
- Les pages des associations maniennes
- La fête des Classes en 0 à Souzy

# Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

## Voter par procuration

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous pouvez désigner une autre personne pour voter à votre place via la procuration.

Nous vous recommandons de faire cette démarche le plus tôt possible, car des délais de traitement sont à prévoir.



1. Assurez-vous que la personne que vous souhaitez désigner vote bien dans la même commune que vous.
2. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie, un commissariat de police ou un tribunal judiciaire pour réaliser votre procuration.
3. Pour effectuer cette démarche, vous devrez présenter une pièce d'identité et remettre un formulaire. Vous pourrez vous procurer le document et le remplir sur place, ou l'apporter vous-même déjà rempli et imprimé (rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675> )
4. Prévenez la personne désignée car elle ne recevra aucune notification. Elle devra se rendre dans votre bureau de vote et présenter une pièce d'identité.

Elle n'aura pas besoin de fournir un autre document pour voter à votre place.

**Afin de limiter la propagation du Covid 19 (coronavirus), pour les personnes malades, en confinement ou en quarantaine, ces personnes peuvent demander à un OPJ (officier de police judiciaire) de se déplacer à leur domicile pour recueillir la demande de procuration. Liste des OPJ disponible en mairie.**

## Comment se déroule le scrutin à SOUZY ?

A savoir pour les communes de moins de 1000 habitants (comme Souzy) :

- Le **panachage est autorisé** (possibilité d'ajouter ou rayer des noms de candidats). Attention, les **noms ajoutés de personnes non candidates ne seront pas comptabilisés**.
- Les **suffrages** sont **comptabilisés par candidat**.
- Pour le **1<sup>er</sup> tour**, les candidats élus ont la **majorité absolue** des suffrages exprimés et au moins un quart des voix des électeurs inscrits.
- Si des candidats n'ont pas un nombre de voix suffisant, un **2<sup>nd</sup> tour** devra être organisé.
- Pour le **2<sup>nd</sup> tour**, les candidats élus sont ceux ayant obtenus le plus grand nombre de voix (**majorité relative**)

### Souzy en chiffres

813 habitants

15 conseillers municipaux

560 électeurs inscrits au 1<sup>er</sup> mars 2020

## Mesures prises par le gouvernement pour veiller au bon déroulement des élections en situation d'épidémie **COVID-19** – **RECOMMANDATIONS AUX ELECTEURS**

- **Se laver les mains** ou se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique **avant et après le vote**. Des **lingettes désinfectantes** seront mises à votre disposition à l'entrée du bureau de vote.
- **Conserver leurs distances** avec les autres électeurs dans les files d'attente
- **Limiter les contacts physiques** avec les membres du bureau de vote
- Possibilité **d'apporter votre propre stylo** pour émarger, **ENCRE BLEUE OU NOIRE et INDELEBILE**

Réunion du jeudi 30 janvier 2020

## COMPTE-RENDU

### SEANCE N° 01/2020

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Roger VERMARE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Denis PONCET – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusé : /

Était absent : /

### ORDRE DU JOUR :

1. Travaux des commissions
2. Convention de servitude avec ENEDIS
3. Dispositif paragrêle
4. Participation communale aux voyages scolaires et activités de la CCMDL – année 2020
5. Demande de subvention
6. Personnel communal : contrat d'assurance avec le CDG69 et renouvellement contrat Gilbert Thollet
7. Verres réutilisables
8. Planning élections municipales
9. Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Travaux des commissions

Monsieur le Maire a réuni les commissions municipales afin de définir les projets de l'année 2020.

#### Commission bâtiments communaux :

La commission a fixé la priorité aux projets suivants :

- rénovation des murs de la salle des sports : installation de panneaux bois sur les parois
- salle polyvalente réfection de peinture dans le hall d'entrée et la cuisine, modification de l'éclairage dans l'escalier et hall d'entrée, travaux d'accessibilité à terminer.
- école : réfection de peinture de la cage d'escalier. Trois entreprises ont été consultées.
- projet de maison d'assistantes maternelles
- extension de la bibliothèque après la réalisation du local technique

D'autres futurs grands projets sont évoqués comme le devenir de l'ilôt des maisons Didier – Bastin – Barberat, propriétés de la commune. Une nouvelle étude d'urbanisme menée par le CAUE ou un bureau d'études spécialisé serait nécessaire pour accompagner les élus dans leur réflexion.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COURBIERE & fils pour le remplacement des tapis d'entrée des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, salle hors sacs) qui sont fortement usés. Au total, 12 tapis sont à remplacer. Le montant du devis s'élève à 2 759.91 € HT. Accord du conseil.

#### Commission Voirie :

La commission a déterminé les axes de priorité suivants :

- aménagement de la rue de l'école
- réfection des trottoirs de la Route de Montbrison
- accès du Clos Victoria sur la RD 633 (sortie dangereuse)
- vitesse excessive au Camard

Divers autres points ont été évoqués comme le chemin menant de la Châtelière au Micaud et la réfection d'un talus à la Minjardière.

#### Commission Fleurissement :



La commission a proposé de :

- effectuer un nouvel aménagement vers la chaufferie de l'église en enlevant notamment le parterre de fleurs
- harmoniser le muret situé devant l'église (il a 2 couleurs de pierres différentes)
- ombrager les tables situées aux abords de la halle

### **Urbanisme :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le PLU au niveau de la zone d'activités afin de :

- 1) modifier les limites des zones UI et UIC pour permettre à PROVOL de construire la station de prétraitement des eaux usées.
- 2) modifier le règlement de la zone UI afin de permettre la construction de services publics dans la zone d'activités (local technique communal) et supprimer l'emplacement réservé correspondant.

Le bureau d'études a également interrogé la commune sur divers autres points. Après discussion, le conseil municipal :

- Confirme le classement de la parcelle B732 en zone UIC et non en zone UI comme proposé.
- Refuse la création d'une sous-zone « UICa » à la place de la zone UIC restant à urbaniser (entre PROVOL et Intermarché), le conseil souhaite ainsi favoriser l'installation de commerces dans la zone d'activités.
- Demande que l'emplacement réservé n°13 « création d'un chemin piéton le long de la RD633 » soit maintenu jusqu'à l'entrée d'Intermarché, et non jusqu'à la limite des terrains PROVOL – MARREL comme indiqué dans la proposition du bureau d'études.

### **Point rajouté à l'ordre du jour : transfert de maîtrise d'ouvrage pour la démolition de la Maison Gonzalez :**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), les communes de Souzy, Sainte Foy l'Argentière et Saint Genis l'Argentière ont acquis, chacune pour un quart du bien, la maison GONZALEZ. Pour les travaux de démolition, afin de faciliter la procédure, la Communauté de communes propose de se voir confier la maîtrise d'ouvrage du chantier. La CCMDL aurait ainsi la mission de conduire toutes les actions destinées à mener à bien ce projet : signature des marchés avec les entreprises, suivi et exécution du chantier, relation et conventionnements éventuels avec les propriétaires riverains et mitoyens et toute autre action utile pour aboutir à la démolition du bâtiment. Ce transfert de maîtrise d'ouvrage n'emporte pas engagement financier et un accord entre les communes et la CCMDL pourra intervenir ultérieurement concernant la prise en charge de l'ensemble des dépenses nécessaires à la démolition du tènement immobilier susmentionné.

Après débat, le conseil municipal se prononce favorablement sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage relative au chantier de démolition de la « maison Gonzalez » à la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Il demande toutefois que les maires des trois communes concernées soient convoqués aux réunions de chantier et associés à toute décision relative à ce dossier.

## **2. Convention de servitude avec Enedis**

Monsieur le Maire fait part de la demande de servitude formulée par Enedis, pour l'enfouissement d'un réseau permettant l'augmentation de puissance au bénéfice du garage Rochet. Il est proposé que la commune de Souzy concède à Enedis un droit de servitude sur les parcelles B 718 – 719 – 907 de la zone d'activités de Bellevue, Rue des Prés. Le conseil municipal approuve et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude.

## **3. Dispositif paragrêle**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1er mai 2019 et l'association Paragrêle a été créée pour en assurer le fonctionnement. Depuis le 1er mai 2019, il a été tiré plus de ballons que ce qui était prévu, ce qui a engendré un avenant de dépassement au budget prévu pour l'année 2019 approuvé par le conseil communautaire en septembre.

Pour les années 2020 et 2021, les territoires concernés sont sollicités par la Chambre d'Agriculture pour une participation à hauteur de 0.80 € par habitant. Une participation sera aussi demandée aux agriculteurs du territoire.

Lors du conseil communautaire du 26 novembre 2019, il a été proposé que la CCMDL contribue au dispositif à hauteur de 15 000 €, comme en 2019, et que les communes participent à hauteur de 0.37 € / habitant.

En effet, le dispositif paragrêle, même si au départ, il est conçu pour protéger les cultures, protège également les biens des particuliers et le patrimoine communal. Pour Souzy, le montant de la participation s'élèverait donc à 298.96 € en 2020 et en 2021. Le conseil municipal approuve la participation de Souzy au dispositif paragrêle pour les années 2020 et 2021 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante avec la CCMDL.

## **4. Participation aux voyages scolaires et aux activités de la CCMDL pour l'année 2020**

### **Activités organisées par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais**

Cela concerne les activités sports, multimédias et centre de loisirs.

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière pour les enfants domiciliés à Souzy et participant aux activités proposées par la Communauté de communes:

- 2.60 € par jour
- 1.30 € par demi-journée

En 2019, un total de 92.30 € a été versé, cela concernait 7 enfants.

### **Voyages scolaires organisés pour les enfants domiciliés à Souzy et scolarisés au collège**

Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 25 € par enfant domicilié à Souzy pour tout voyage organisé au collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) sur l'année 2020. En 2019, trois familles ont été aidées.

## **5. Personnel communal**

### **Contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion 69 contre les risques statutaires**

Ce contrat permet à la commune de se garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents territoriaux. Les risques concernés sont notamment congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, accident ou maladie imputable au service,.... Le contrat, auquel adhère la commune, arrive à terme le 31 décembre 2020. Le centre de gestion lance une procédure de marché pour la souscription d'un nouveau contrat. La commune doit délibérer pour demander au centre de gestion de mener la procédure pour son compte, sans engagement. Accord du conseil.

### **Contrat Gilbert Thollet**

Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 permet aux communes de moins de 1000 habitants de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents. C'est dans ce cadre que le contrat de Gilbert Thollet peut être renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable une fois, sur le grade d'agent technique territorial, à raison de 23h15 hebdomadaires. Accord du conseil.

## **6. Verres réutilisables**

Les verres jetables en plastique étant interdits à la vente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir à l'acquisition d'un volume de verres réutilisables qui pourraient être mis à disposition des associations maniennes. Après débat, il est décidé d'y réfléchir avec les associations.

## **7. Planning permanence élections municipales**

En vue du scrutin des 15 et 22 mars prochains, le conseil municipal établit le planning des permanences pour les élections municipales.

## **8. Questions diverses**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal :

- le tableau récapitulatif de la fiscalité des communes de la CCMDL pour l'année 2019
- le rapport du débat d'orientation budgétaire de la CCMDL, présenté lors du conseil communautaire du 28 janvier 2020,
- l'arrêté préfectoral portant dissolution du SIVU des Rossandes au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- l'arrêt projet du PLU de la commune d'Aveize,

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à aux demandes de subvention formulées par :

- l'école Ste Marie de Ste Foy l'Argentière pour l'organisation d'une classe découverte,
- le lycée agricole de Ressins (1 élève scolarisé domicilié à Souzy).
- les Restaurants du Cœur du Rhône.

Monsieur le Maire présente les principaux rendez-vous proposés par le Groupement des 4 Cantons en 2020 : assemblée générale le 21 mars, Concert des Choralias le 28 mars à St Laurent de Chamousset, et Comice les 27 et 28 juin à Chazelles sur Lyon. L'association propose aussi son service Costumier et la location de matériel pour les manifestations associatives. Pour 2020, la cotisation pour Souzy s'élève à 249 €.

Monsieur le Maire informe qu'il a participé dernièrement à une réunion organisée à la CCMDL avec la Région et le SYTRAL. Il a été décidé d'augmenter les fréquences de la ligne de car 142, menant de l'Argentière à Gorge de Loup, à compter de début mars 2020, pour une période d'un an dans un 1<sup>er</sup> temps. Si les usagers utilisent la ligne, cette augmentation des horaires sera pérennisée. Le prix du ticket est de 2.10 €.

Daniel Mure informe du remplacement de blocs secours à la salle polyvalente. Qualiconsult interviendra le 10 février pour le contrôle des installations électriques et gaz dans les bâtiments communaux. *Fin de séance à 23h30.*

## Réunion du jeudi 5 mars 2020

### COMPTE-RENDU

#### SEANCE N° 02/2020

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Denis PONCET – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusé : Roger VERMARE.

Était absent : /

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 Examen des comptes administratifs 2019 et vote du budget primitif 2020 :
  - Comptes administratifs 2019
  - Comptes de gestion du receveur année 2019
  - Vote des taux d'imposition année 2020
  - Contribution SYDER année 2020
  - Budget général 2020
2. Subventions aux associations 2020
3. Bâtiments communaux : divers devis
4. Avancement projet de lotissement aux Roches
5. Elections
6. Questions diverses

#### Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Examen des comptes administratifs 2019 et vote du budget primitif 2020

##### ▪ Comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs de l'année 2019 sont présentés (exécution des budgets).

##### **Budget annexe Assainissement :**

###### EXPLOITATION

Excédent d'exploitation au 01/01/2019 :	13 743.89 €
Recettes de l'année 2019 :	120 719.24 €
Dépenses de l'année 2019 :	140 578.72 €
Résultat de l'exercice :	-19 859.48 €
<b>Soit un Résultat de clôture au 31/12/2019 :</b>	<b>-6 115.59 €</b>

###### INVESTISSEMENT

Solde positif au 01/01/2019:	63 556.91 €
Recettes de l'année 2019 :	16 727.77 €
Dépenses de l'année 2019 :	40 874.53 €
Résultat de l'exercice :	-24 146.76 €
<b>Soit un Résultat de clôture au 31/12/2019 :</b>	<b>39 410.15 €</b>

Il est précisé qu'en raison de la dissolution du budget assainissement au 31.12.2019, les résultats 2019 du budget annexe assainissement font l'objet d'une intégration dans les comptes du budget primitif communal 2020 pour un montant de -6115.59 € en fonctionnement et de +39 410.15 € en investissement.

## Budget général

✓ Pour la section de fonctionnement :

<b>Total des Dépenses 2019 :</b>	<b>393 564.30 €</b>
Charges à caractère général 011	115 715.86 €
Charges du personnel 012	158 459.65 €
Autres charges de gestion courante 65	114 358.48 €
Charges financières 66	5 030.31 €

<b>Total des Recettes 2019 :</b>	<b>568 413.33 €</b>
Produits des services 70	33 743.83 €
Impôts et taxes 73	428 588.90 €
Dotations et participations 74	77 767.27 €
Autres produits de gestion courante 75	23 014.04 €
Produits exceptionnels 77	1 207.50 €
Atténuation de charges 013	4 091.79 €
<b>Résultat antérieur reporté :</b>	<b>23 087.19 €</b>

✓ Pour la section d'investissement :

<b>Total des Dépenses 2019 :</b>	<b>137 204.77 €</b>
Reprise sur dotations, fonds, réserves 10	3 484.84 €
Remboursement d'emprunts 16	36 142.61 €
Dépenses d'études, immos incorporelles 20	43 112.22 €
Dépenses d'acquisitions 21	53 860.30 €
Dépenses de travaux 23	0.00 €
Opérations d'ordre	604.80 €

<b>Total des Recettes 2019 :</b>	<b>135 705.60 €</b>
Dotations et fonds propres (sauf 1068) 10	44 272.62 €
Subventions 13	88 000.00 €
Emprunts et dettes 16	1 110.00 €
Remboursements frais notaires 21	1 718.18 €
Opérations patrimoniales	604.80 €

<b>Affectation du résultat (1068)</b>	<b>140 000.00 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>64 238.20 €</b>

En conséquence, le compte administratif 2019 fait ressortir les **résultats de clôture** suivants :

<b>Excédent en section de fonctionnement :</b>	<b>197 936.22 €</b>
<b>Excédent en section d'investissement :</b>	<b>202 739.03 €</b>

A ces résultats, il convient de reprendre les résultats du budget assainissement. Les résultats de clôture à reprendre au budget 2020 seront donc les suivants :

Excédent en section de fonctionnement:	191 820.63 € (-6 115.59 €)
Excédent en section d'investissement :	242 149.18 € (+39 410.15€)

**Restes à réaliser au 31.12.2019 en section d'investissement (local technique en quasi-totalité) :**

Dépenses d'équipement	541 171.08 €
Recettes	133 000.00 €
<b>Soit un besoin de financement en investissement de</b>	<b>408 171.08 €</b>

M. le Maire se retire durant le vote des comptes administratifs.

Sur proposition de Nicole Doitrand, doyenne de l'assemblée, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2019.

### ▪ **Comptes de gestion 2019**

Monsieur le Maire demande l'approbation des comptes de gestion du receveur (Trésor public de St Symphorien sur Coise) de l'année 2019, qui sont en concordance avec les comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 du receveur à l'unanimité.

### ▪ **Vote des taux d'imposition pour l'année 2020**

Il est précisé que les communes ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation en 2020. Le taux 2019 est donc reconduit. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières. Les taux sont donc maintenus comme suit :

- taxe d'habitation : 12.77%,
- taxe foncière sur le bâti : 19.91%
- taxe foncière sur le non bâti : 45.86%

Le produit fiscal attendu pour 2020 s'élève à 355 257 €.

### ▪ **Contribution SYDER – année 2020**

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser la contribution à verser au SYDER, qui s'élève pour 2020 à 30 117.47 euros. Celle-ci comprend les charges de maintenance de l'éclairage public, les travaux effectués, la consommation électrique et la contribution administrative versée au SYDER.

### ▪ **Vote du budget général 2020**

Le programme d'investissement prévu en 2020 est le suivant : construction du local technique et associatif, réalisation d'un parement sur les murs de la salle des sports et réfection de l'entrée et de la cuisine de la salle polyvalente, réfection de peinture des cages d'escalier de l'école et remplacement de fenêtres, aménagement de trottoirs sur la route de Montbrison, aménagement d'une maison d'assistantes maternelles, renouvellement du matériel informatique de la mairie et acquisition de divers matériels.

Un emprunt de 300 000 € est inscrit au budget. A noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 264 982€.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 503 882.56 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 019 149.18 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif général à l'unanimité.

M. le Maire remercie la commission des finances pour le travail effectué dans le cadre de la préparation de ce dernier budget avant le renouvellement du conseil municipal.

## 2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les bilans annuels et listes des membres du bureau des associations maniennes en vue des attributions de subventions.

Un tableau récapitulatif des aides attribuées en 2019 et des propositions de la commission finances pour 2020 est remis aux élus. Le conseil municipal approuve les montants proposés pour les associations de Souzy et extérieures de la commune pour l'année 2020. Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

En revanche, le conseil décide de ne pas donner suite aux demandes formulées par le BUHL (Club de basket des Hauts du Lyonnais) et par le Lycée professionnel des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire informe que la fête des Classes en 0 aura lieu le vendredi 8 mai. Par conséquent, la commémoration aura lieu à 11h15, au lieu de 9h30 habituellement. La FNACA Ste Foy Souzy St Genis a été informée. Il n'a cependant pas été possible de trouver un arrangement avec les communes voisines pour mutualiser ou intervertir l'heure de la commémoration. D'un commun accord, une délégation de la FNACA sera présente à Souzy.

## 3 Bâtiments communaux

### **Cage d'escalier de l'école**

Suite à la défection de l'entreprise devant réaliser les travaux de peinture dans les cages d'escalier de l'école l'été dernier, une nouvelle consultation a été lancée. Deux devis ont été réceptionnés. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'offre de l'entreprise DUSSUPT, mieux-disante, pour un montant de 14 625.40 € HT.



### **Habillage mural de la salle des sports**

Le revêtement mural de la salle des sports se détériore. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises locales pour la réalisation d'un habillage mural en bois sur la partie basse en-dessous des baies vitrées.

### **Local technique**

Les travaux de terrassement ont démarré. Un empiérement complémentaire doit être réalisé, ce qui engendre une plus-value.

### **Démolition Maison Gonzalez**

Après une nouvelle consultation des entreprises, la CCMDL a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ARNAUD DEMOLITION située à la Talaudière (42). Les travaux devraient commencer au plus tard en juin prochain.

## **4 Elections**

En vue du scrutin des 15 et 22 mars prochains, Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du bureau de vote et le déroulement du dépouillement. Concernant les consignes sanitaires dues au Coronavirus, la Préfecture doit nous transmettre les instructions en temps voulu.

Le dernier bulletin municipal de la mandature sera distribué durant la semaine du 9 mars.

## **5 Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Daniel Fanget, responsable de la bibliothèque municipale. Il sollicite une revalorisation du budget annuel alloué pour l'achat des livres afin de prendre en compte l'augmentation du prix des livres et proposer un plus vaste choix de lecture aux habitants. Le conseil municipal accepte d'allouer la somme de 1500 € pour l'année, au lieu de 1100 € les années précédentes.

Concernant les frais de fonctionnement (achat de film pour couvrir les livres essentiellement), il est proposé d'utiliser la ligne « fournitures administratives » de la mairie. Accord du conseil.

Le conseil municipal est informé :

- Du montant de la contribution définitive à verser au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) pour l'année 2020 : 2 573.97 €. Ce montant est fiscalisé.
- Du compte-rendu de la réunion du SIEMLY du 14 février 2020. Le programme d'investissement et le budget primitif 2020 ont été validés. Le prix de l'eau est fixé à 3.32 € le m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- De la jurisprudence « Brévenne » qui permet désormais aux défenseurs de l'environnement de faire cesser une pollution. La cour de Cassation ayant consacré une nouvelle procédure « référé pénal » à la suite de la pollution de la Brévenne durant l'été 2018.

Le comité de FNACA Ste Foy Souzy St Genis organise la commémoration du 19 mars à St Genis l'Argentière le dimanche 29 mars à 10h30. Le nouveau président est Henri Bissardon.

Daniel Mure informe du changement de locataire dans le logement du milieu à l'école. Arrivée de Mme Gisèle Prevot à la place de Patrice Grégoire.

En clôture de séance, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal qui ont œuvré pendant ces six années. Il souligne l'importance de leur soutien et solidarité dans la gestion des dossiers difficiles. Plusieurs réalisations ont pu aboutir comme la requalification de la Montée du Bourg, la construction du local technique ou la mise en place de la numérotation des rues. Il remercie l'équipe pour son investissement tout au long de ce mandat. Pour ceux qui ne se représentent pas, Monsieur le Maire les invite à s'investir dans le CCAS ou les associations du village.

Fin de séance à 22h40.

\*\*\*

# Informations municipales

## Participation communale aux voyages scolaires

Les parents dont les enfants sont scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et qui participent à un voyage scolaire organisé par leur collège sont priés de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de mairie une attestation ou une facture acquittée établie par l'établissement scolaire, ainsi qu'un RIB pour le versement de la participation communale d'un montant de 25.00 €.



## Participation communale aux activités organisées par les services de la communauté de communes



La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais organise des activités (animations sportives, animations multimédias, centre de loisirs) destinées aux enfants et aux adolescents. **Une aide de 2.60 € par jour et par enfant est accordée pour les enfants domiciliés sur la commune, ou 1.30 € par demi-journée, pour l'année 2020.** Cette aide sera versée directement auprès des familles après réception du justificatif et d'un RIB.

## Prochaines permanences Mutuelle Communale SOLIMUT

La mutuelle SOLIMUT tiendra ses prochaines permanences aux dates suivantes :

- Mairie de Ste Foy l'Argentière : le jeudi 16 avril 2020 de 10h15 à 12h15
- **Mairie de Souzy : le jeudi 16 avril 2020 de 14h à 16h**
- Mairie de St Genis l'Argentière : le jeudi 12 mars 2020 de 10h15 à 12h15 et le jeudi 14 mai 2020 de 10h15 à 12h15
- Mairie de Montromant : le jeudi 12 mars 2020 de 14h à 15h30 et le jeudi 14 mai 2020 de 14h à 15h30

Merci de prendre RDV auprès de la mairie concernée par la permanence qui vous intéresse.



## N'oubliez pas vos changements d'adresse !

Suite à la nouvelle dénomination et numérotation des rues, chaque foyer de Souzy a reçu début janvier 2019 un numéro et un certificat d'adressage afin de faire les démarches auprès des administrations et autres interlocuteurs.

Les services de LA POSTE nous ont fait part d'un nombre trop important d'adresses qui n'ont pas été modifiées encore à ce jour.

**Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous vous demandons de faire les démarches au plus vite afin de mettre à jour votre adresse. Si besoin, le secrétariat de mairie peut vous rééditer le certificat d'adressage.**



# Coronavirus COVID-19 : des gestes préventifs « barrières » simples

Que l'on revienne des zones les plus touchées par le Coronavirus (Chine, Singapour, Corée du Sud, Iran, Italie (régions de Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne)) ou non, chacun-e est concerné-e par les consignes sanitaires à même de limiter les risques de contagion.

Comme pour tous les virus hivernaux, il convient d'adopter des gestes simples qui limitent les risques de contagion :

- se laver les mains régulièrement
- utiliser des mouchoirs à usage unique
- tousser et éternuer dans son coude
- éviter les poignées de mains et de se faire « la bise »
- porter un masque uniquement si l'on est malade

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- rester chez soi, ne pas se rendre chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital
- contacter le SAMU (15)

## Pour rester informé

Le site internet du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) présente les mesures prises sur le territoire national pour faire face au Coronavirus, ainsi qu'une série de conseils et une foire aux questions sur l'épidémie.

**À destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé, ouvert 24h/24, 7 jours/7.**

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15.

## Infos Jobs d'été

L'ADMR Chamousset en Lyonnais organise une matinée d'information samedi 14 mars 2020 de 10h à 12h, sur la place du Plâtre à St Laurent de Chamousset.

Venez vous renseigner pour échanger et apportez votre CV. Avec ou sans expérience, tutorat pour tous. Le véhicule motorisé est indispensable.

Plus d'infos au 04.74.70.59.76.

## Bibliothèque de SOUZY

### Rappel des horaires d'ouverture

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent lors des permanences :

- le mercredi de 18h à 19h30
- le jeudi de 16h15 à 18h15
- et le samedi de 10h30 à 12h30.

Pour rappel, elle est gratuite et ouverte à tous.

Plus d'infos : [bibliotheque@souzy.fr](mailto:bibliotheque@souzy.fr) ou 04 72 19 67 75



# Infos des Monts du Lyonnais

Nouveau site Internet de la Communauté de Communes [www.cc-mdl.fr](http://www.cc-mdl.fr)



## Isolation à 1 euro : arnaque ou pas ?

Réunion d'information – Ce qu'il faut savoir avant de signer !

Le parc ECO HABITAT et la communauté de communes des organisent une soirée d'information sur l'isolation à 1 € le jeudi 19 mars 2020 de 19h à 20h30.

La conférence est gratuite et ouverte à tous sur inscription. Pour tout renseignement complémentaire et inscription, merci de contacter le 014 72 66 14 30 ou [parc-ecohabitat@cc-mdl.fr](mailto:parc-ecohabitat@cc-mdl.fr)

Adresse : 293 Chaussée Beauvoir 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE

**SOIRÉE D'INFORMATION**

**ISOLATION À 1€, ARNAQUE OU PAS ?**

Ce qu'il faut savoir avant de signer !

**Jeudi 19 Mars 2020**

**Au Parc Eco-Habitat** de 19h à 20h30

293 chaussée Beauvoir  
69590 Saint-Symphorien sur Coise

Conférence gratuite et ouverte à tous-tes  
Sur inscription : 04 72 66 14 30 / [parc-ecohabitat@cc-mdl.fr](mailto:parc-ecohabitat@cc-mdl.fr)

Organisée par :



Avec le soutien de :





## Se déplacer dans les Monts du Lyonnais

**Des permanences** sont organisées sur les aides à la mobilité dans les Maisons France Service des Monts du Lyonnais. Vous pourrez vous informer sur :

- le transport solidaire,
- le co-voiturage,
- les transports en commun,
- les vélos électriques etc...

**à St Laurent de Chamousset : 13 avril, 11 mai, 8 juin**

**à St Symphorien sur Coise : 8 avril, 13 mai, 10 juin**

Pour plus d'informations, contacter les Maisons France Service au Tel. 04 74 26 50 78  
et au Tel. 04 78 19 05 14



### Renfort de la ligne 142 l'Argentière (Aveize) – Lyon Gorge de Loup

An advertisement with an orange background. At the top left, it says 'LES CARS DU RHÔNE' and 'SYTRAL'. The main title is 'RENFORT DE LA LIGNE REGULIERE 142 AVEIZE - LYON'. A cartoon blue car character is holding a blue 'CARR' card. Below the title, it says 'à partir du lundi 9 mars 2020'. The text describes the new services: 'L'offre de la ligne 142 évolue ! Six services supplémentaires Aveize l'Argentière -- Lyon Gorge de Loup circulent du lundi au vendredi (en période scolaire) : - départs à 7h55, 13h10 et 17h55 d'Aveize l'Argentière, - départs à 10h50, 16h15 et 19h35 de Lyon-Gorge de Loup. Les samedis, dimanches et jours fériés, la ligne 142 relie directement Aveize l'Argentière et Lyon Gorge de Loup : - départs à 7h30 et 15h55 d'Aveize l'Argentière, - départs à 9h15 et 17h40 de Lyon Gorge de Loup. Les services scolaires desservant les établissements de l'Arbresle et de la Giraudière à Brussieu sont desservis par la nouvelle ligne scolaire n° 631 Aveize l'Argentière -- Brussieu -- l'Arbresle.' At the bottom, there is a green circle with the website 'www.carsdurhone.fr', the phone number 'N° Vert 0 800 10 40 30', and the operating hours: 'Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h'.

# Les associations maniennes

## Une Matinée Soupe aux choux réussie et 60 doublettes au concours de belote

Dimanche 09 Février 2020, l'Union des Chasseurs de Ste Foy L'Argentière-Souzy a organisé une matinée Soupe aux choux à la salle des fêtes de Souzy.

Dès l'aube, les chasseurs ont installé le nécessaire pour effectuer cette vente. Tout au long de cette matinée, les habitants du village et des alentours sont venus déguster la soupe aux choux. Et au total, ce sont environ 131 assiettes qui ont été servies, pour le plus grand plaisir de tous les amateurs. La matinée se passa dans la bonne humeur.

Et l'après-midi, 60 doublettes ont participé au concours de belote organisé par cette même Société de chasse.

Bonne humeur, concentration, fairplay furent les mots clefs de cette après-midi qui s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique.

Au terme des trois parties de 16 donnes, Cédric Vermare (de Chaponost) et Yannick Godebert (de Maringes) ont remporté le 1er Prix, soit 1 gros chevreuil à se partager en deux avec 4853 points. Toutes les doublettes ont été primées. En dehors du plaisir de jouer, tous ont eu la satisfaction de repartir avec de beaux lots.



La Tombola a été gagnée par Danielle Verrière de Souzy qui a remporté un jambon sec. Au total, ce sont 15 lots qui ont été remportés (des gigots de chevreuils, des magnums de vin, des terrines, etc...). La Société de chasse tient à remercier les entreprises Intermarché de Souzy, la Cave Saint-Florent de Bellegarde-en-Forez, ainsi que Ma Boulangerie et le Crédit Agricole de Ste Foy qui leur ont offert des lots pour leur tombola.

L'incontournable casse-croûte a mis fin à cette soirée. La Société de Chasse de Ste Foy L'Argentière-Souzy s'est déclarée satisfaite du bon déroulement de cette journée.

## Message de la Société de Chasse Ste Foy Souzy

Si vous constatez des dégâts dans vos poulaillers (disparition de poules, oies, canards ou volailles avec des têtes coupées), merci de prendre des photos des volailles abimées et contacter le président de la chasse Mr Pascal Chillet au 06-37-44-50-97.

## Le Club Tricot

C'est autour de la galette des rois que les tricoteuses ont commencé cette nouvelle année.

Presque au complet, 22 personnes, se sont retrouvées avec plaisir pleines de vitalité et de projets tricots à échanger !

Le Club Tricot se réunit chaque vendredi après-midi à la salle hors sacs : astuces, modèles et convivialité sont au rendez-vous chaque semaine.





## TENNIS DE TABLE

Le week-end du 1<sup>er</sup> mars, avait lieu, sur 3 jours, le championnat de France de tennis de table en individuel, à Arnas, situé proche de Villefranche sur Saône.

L'élite des pongistes français était présente dans notre département et notre club a donc organisé une sortie en car, le dimanche, afin d'assister aux demi-finales et finales individuelles en hommes et femmes, qui allaient consacrer les champions de France 2020.

29 personnes ont donc profité de ce car afin de se rendre à cette compétition.

A ce titre, était présent le favori, en catégorie masculine, et futur champion de France, actuellement classé N°20 mondial.

Après une journée au cours de laquelle les spectateurs présents ont pu assister à un beau spectacle, nos jeunes ont eu l'honneur d'approcher les champions.



*Une partie des jeunes de notre club posant avec le vice champion de France en individuel 2020 et champion de France en double 2020 : Quentin Robinot (au centre en gris)*



Demi-décade (classe en 5)

CLASSE EN ZERO



*Journée des classes et demi-décade 8 Mai 2020*

*Programme de la journée :*

*9 H Photo souvenir.*

*10 H30 Office religieux.*

*11 H 15 Commémoration, défilé accompagné par la banda  
« l'étincelle » de Saint Laurent.*

*11 H 30 Vin d'honneur à la halle offert par la municipalité.*

*13 H30 Repas salle polyvalente.*

*Journée conscrit 55€*

*Journée 1/2 décade 50€*

*Renseignement et inscriptions : Nathalie GUILLARME -*

16/16

*mail : panace69@gmail.com - Port : 0684792162*